



DON TESTAMENTAIRE

Offrir la **culture** à la
génération **future**

Le don testamentaire est l'une des façons les plus significatives et durables d'aider le TNM à poursuivre sa mission.

Très simple à intégrer à votre testament, le legs est un don planifié payable à votre décès qui pourrait permettre à votre succession de bénéficier d'un allègement fiscal. En effet, un reçu officiel sera remis et cela pourrait contribuer à réduire l'impôt à payer relativement aux revenus perçus par votre succession.

Don testamentaire : étapes à suivre

Choisissez un type de legs

Le don testamentaire en faveur du TNM peut prendre plusieurs formes :

- Le legs particulier : il peut s'agir, par exemple, d'un montant précis, d'un bien, d'une propriété, d'actions, etc.
- Le legs universel : il est constitué de la totalité des biens de la succession ou d'une quote-part.
- Le legs résiduaire : il comprend la totalité, ou un pourcentage du résidu, de ce qui reste dans la succession après la distribution des legs particuliers.

Formulez le legs que vous désirez faire

Si vous n'avez pas de testament, ou que vous désirez modifier le vôtre, utilisez les services d'un notaire. Généralement, il n'est pas nécessaire de changer l'ensemble du document pour y ajouter un legs testamentaire. Voici un exemple de formulation à utiliser dans votre testament. Le texte est facilement adaptable au type de legs que vous aurez choisi :

Je lègue à la Fondation du Théâtre du Nouveau Monde, connue également sous le nom de « TNM » et enregistrée à titre d'organisme de bienfaisance sous le numéro 102934072 RR 0001, actuellement située au 84, rue Sainte-Catherine Ouest, Montréal (Québec) H2X 1Z6, [options : (1) montant précis / (2) tous mes biens ou un pourcentage de tous mes biens / (3) le résidu de tous mes biens ou un pourcentage du résidu de tous mes biens], à utiliser comme soutien général à ses activités et à des fins de bienfaisance sans restriction.

Ayez les bonnes informations en main

Au moment de faire votre testament ou de le modifier, votre notaire aura besoin des informations suivantes :

- **Nom légal de l'organisme de bienfaisance** : Fondation du Théâtre du Nouveau Monde, connue également sous le nom de « TNM » ;
- **Numéro d'enregistrement** : 102934072 RR 0001 ;
- **Adresse de l'organisme de bienfaisance** : 84, rue Sainte-Catherine Ouest, Montréal (Québec) H2X 1Z6.

Merci de votre
appui pour le TNM !

Pour faire votre don en ligne :
tnm.qc.ca/nous-soutenir